

Concept des nouveaux groupes de travail

A. Principes pour la désignation de groupes de travail

1. Chaque groupe de travail s'occupe d'un aspect de la mise en œuvre de la politique de la vieillesse. Cet aspect fait partie de la convention du CSA avec l'OFAS, pour la période contractuelle en cours.
2. Il faut utiliser au maximum les connaissances et l'expérience - tant professionnelles que privées - de chaque membre du Conseil.
3. Chaque membre est instamment prié de collaborer activement dans un groupe de travail, selon ses possibilités.
4. En règle générale, les groupes de travail sont constitués de trois à sept membres au maximum. En principe, ils sont composés paritairem.
5. Les groupes de travail sont complétés par des représentants de la commission de rédaction et de la délégation „finances et administration“. Ceux-ci ne s'occupent pas de questions du ressort, mais prennent en charge les tâches de représentation et de communication du Conseil envers les tiers et gèrent les problèmes de finances et d'administration.
6. La découverte et la prise en compte des connaissances et des préférences des membres est une des tâches du chef de fraction.

B. Mise en œuvre de la politique de la vieillesse dans les groupes de travail

Les principes suivants s'appliquent:

- composition paritaire
- prise en considération de la langue maternelle
- les bonnes personnes à la bonne place
- la composition définitive est opérée par le comité

Groupe de travail A – La vieillesse dans la société (5 personnes)

Groupe de travail B – Technologie de l'information et de la communication (5 personnes)

Groupe de travail C – Migration et vieillesse (5 personnes)

Groupe de travail D – Sécurité sociale dans l'âge (7 personnes)

Groupe de travail E – Santé dans l'âge (7 personnes)

Groupe de travail F – Mobilité et habitat dans l'âge (5 personnes)

Commission de rédaction (5 personnes)

Délégation finances et administration (3 personnes)

Chef de fraction ASA

remplaçant du chef de fraction

Chef de fraction FARES

remplaçant du chef de fraction

Points fondamentaux:

- Le document „La politique suisse de la vieillesse vue par le CSA“ du 8 février 2008 sert de base à tous les groupes de travail (voir en annexe).
- Tous les groupes de travail doivent intégrer la recherche dans leurs tâches respectives.
- Comme certains thèmes se retrouvent dans plusieurs groupes de travail, il est souhaitable – en cas d'interférences – que les groupes s'orientent mutuellement.

Quelles sont les tâches des groupes de travail?

Le vœu a été prononcé de s'„extérioriser“ davantage, tant à l'intérieur de l'association qu'envers les tiers; p.ex. une plus grande présence dans les médias, une prise de position interne plus marquée (avec les motions de la majorité et de la minorité) à soumettre à l'assemblée des délégués. Le comité sera informé par un rapport trimestriel.

- Le groupe de travail B reprend les points en suspens de l'ancien groupe sur “la recherche de la politique de la vieillesse“ ; il entre en contact avec Seniorweb, avec le projet TAO. Il soigne le contact avec l'Office fédéral de la communication (OFCOM).
- Le groupe de travail F soigne les contacts avec le secrétariat général à l'économie et l'Office fédéral des transports.
- L'envoi des procès-verbaux des groupes de travail se fait au comité, aux président(e)s des groupes et aux membres du groupe ainsi qu'au secrétariat. Ces procès-verbaux peuvent être envoyés par Intranet (domaine protégé).

En ce qui concerne le remboursement des frais, les mandats et les délégations autorisées (participation à des congrès) sont différenciés.

Dans les deux cas, le comité décide de la participation car c'est lui qui a la responsabilité du budget.

Ittigen, 27 mai 2011

Approuvé par l'assemblée des délégués du 27.05.2011